

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00702

Numéro SIREN : 800 588 303

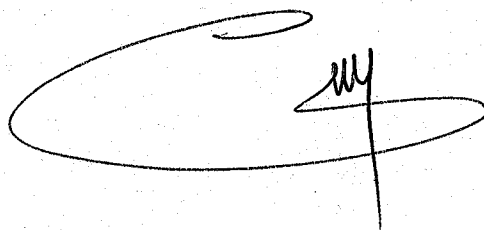
Nom ou dénomination : LICENCES-4.COM

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2021 sous le numéro de dépôt 5634

CJC

Bilan et annexes

Certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a small flourish.

Exercice du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entrepriseSociété CJC

Adresse de l'entreprise207 ROUTE DES TROIS LUCS13011 MARSEILLE

Numéro SIRET *80058830300019

Durée de l'exercice en nombre de mois *12Durée de l'exercice précédent *12

					Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
					3 1 1 2 2 0 1 6		3 1 1 2 2 0 1 5	
ACTIF			Brut		Amortissements - Provisions		Net	
			1		2		3	
							4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028		030			
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	330	074		330	338
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	678	086		678	918
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	1 008	098		1 008	1 256
	Total général (I+II)		110	1 008	112		1 008	1 256
PASSIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
					1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		2 000		2 000
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131	)	132		
	Report à nouveau			134	(2 016)		(696)	
	Résultat de l'exercice			136	(200)		(1 320)	
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142	(216)		(16)	
	Provisions pour risques et charges			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	1 224		1 272	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	)	172		
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176	1 224		1 272		
Total général (I + II + III)					180	1 008		1 256
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise Société CJCNéant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 1 6Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 1 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
				217	218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222						
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
	Autres produits			230	380					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	380						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						
	Variation de stock (marchandises) *			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240						
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	340	1 320				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243						
	Rémunérations du personnel *			250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252						
	Dotations aux amortissements *			254						
	Dotations aux provisions			256						
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262					
			260							
Total des charges d'exploitation (II)			264	340	1 320					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	40	(1 320)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280						
	Produits exceptionnels		(IV)	290						
	Charges financières		(V)	294	240					
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300					
			348							
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(200)	(1 320)				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 200				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	990		
	Divers dont ZFA (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	200		
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * 2 0 1 6 ont imputés sur le résultat :					360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	200			

Société CJC

207 ROUTE DES TROIS LUCS
IMMEUBLE LE PHENIX
13011 MARSEILLE

ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

CABINET MCEC
CHEMIN DE FONT SEREINE
LE GRAND BOSQUET BAT.B
13420 GEMENOS
0442189707

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408
Total	408

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

CJC
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 207 Route des Trois Lucs
13011 Marseille
800 588 303 RCS Marseille

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 03 FEVRIER 2021

Le 03 février 2021 à 11h, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social.

Chaque associé a été convoqué par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Claude VIENNET, détenteur de 134 parts, ci cent trente-quatre parts,
- Madame Jeanne ZAMMIT, détentrice de 66 parts, ci soixante-six parts,

Total des parts des associés présents : 200 parts sur les 200 parts composant le capital social.

Monsieur Jean-Claude VIENNET préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

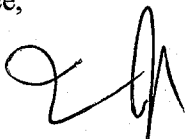
- un exemplaire des statuts à jour ;
- les copies des lettres de convocation ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 Décembre 2016 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;



Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 lesquels font apparaître un déficit de 200 euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 200 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 200 euros.
- Solde du report à nouveau, soit (2.016) euros

Affectation

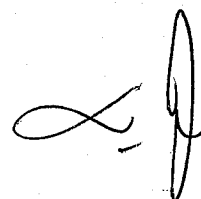
- Au report à nouveau, soit (2.216) euros

Rappel des dividendes distribués

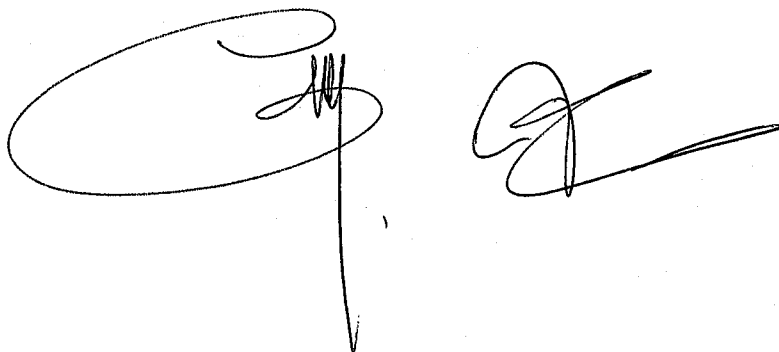
L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.



De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la
Gérance et les associés présents.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a large, stylized 'C' with a vertical line extending downwards from its center. The signature on the right is a smaller, more compact, and stylized mark.